

* \$500: montant considéré comme prix minimum du terrain de construction.

2. Toutes les propriétés ont été expropriées le 28 mai 1957. a) deux demandes dont les tribunaux ont été saisis. b) 23.83 acres (B. Schlick) et 15.83 acres (J. Robertson).

3. Le ministère est d'avis que tout renseignement sur les offres faites aux anciens propriétaires doit rester confidentiel tant que le tribunal ne se sera pas prononcé. Aucune négociation n'a encore été entamée avec la municipalité de Pitt Meadows.

(Texte)

TRAINS 123 ET 124 DU PACIFIQUE-CANADIEN
ENTRE MCADAM ET EDMUNDSTON (N.-B.)

Question n° 1168—M. Dubé:

1. La Compagnie des chemins de fer du Pacifique-Canadien a-t-elle récemment demandé à la Commission des transports de discontinuer le service des voyageurs et des messageries entre McAdam et Edmundston (trains 123, 124)? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la décision de la Commission?

2. A-t-on formulé une demande semblable en 1961? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la décision de la Commission?

M. McBain: La Commission des transports du Canada m'informe de ce qui suit:

1. Oui. La Commission des transports du Canada a reçu une requête, datée du 2 octobre 1962, faite en vue d'obtenir l'autorisation d'abandonner le service des trains 123 et 124 entre McAdam et Edmundston (N.-B.). Cette question fait actuellement l'objet d'une enquête par les fonctionnaires de la Commission.

2. Oui. La Commission des transports du Canada a reçu une requête, datée du 8 juin 1961, faite en vue d'obtenir l'autorisation d'abandonner le service-voyageurs entre Edmundston et McAdam (N.-B.) assuré par les trains 123 et 124 et de réduire le service-voyageurs entre McAdam et Saint-Jean (N.-B.) assuré par les trains 101 et 102. A la suite d'une audience publique tenue à Woodstock (N.-B.), le 8 novembre 1961, la Commission a rejeté la requête en vue d'abandonner le service de trains de voyageurs entre Edmundston et McAdam et elle a autorisé l'abandon du service de trains de voyageurs entre Saint-Jean et McAdam.

(Traduction)

PRIX DE CONFECTION À LA GENDARMERIE ROYALE

Question n° 1183—M. Matheson:

1. Quel est le prix de confection de chacun des articles suivants dans les ateliers de la Gendarmerie royale du Canada: a) tuniques, b) vestons, c) culottes, d) pantalons?

2. Quel est le coût de l'ensemble des articles de vêtement d'un constable de la Gendarmerie royale du Canada?

[M. McBain.]

3. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle des critiques à offrir sur la qualité, le coût ou le service de ses ateliers de confection, qui justifieraient d'avoir recours à des entreprises commerciales selon le vœu de la Commission Glassco?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): 1. a) tuniques, serge rouge, \$36.53; b) vareuses, \$48.58; vestons, serge marron, \$36.16; c) culottes, \$24.64; d) pantalons, serge bleue, \$19.77.

2. \$527.50

3. Non.

*LE CANAL DU LAC SIMCOE

Question n° 1184—M. Ryan:

Le gouvernement a-t-il fait une étude concernant l'aménagement de canaux le long du lac Simcoe en vue de contourner la voie maritime du Saint-Laurent, notamment l'aménagement d'un premier canal entre Barrie et Collingwood et d'un autre reliant les abords de Pefferlaw et d'Oshawa?

M. McBain: Il n'existe aucun dossier d'une étude concernant l'aménagement d'un canal reliant les abords de Pefferlaw et d'Oshawa, mais on a procédé en janvier 1906 à un levé en vue de l'aménagement d'un canal entre Barrie et la baie Nottawasaga, près de Collingwood.

(Texte)

*QUÉBEC—SUPPRESSION DES PASSAGES
À NIVEAU

Question n° 1186—M. Beaulé:

Le gouvernement a-t-il entamé des pourparlers au sujet des passages à niveau aux lignes du Pacifique-Canadien situées dans la ville de Québec et, dans le cas de l'affirmative, quels ont été les résultats de ces pourparlers?

L'hon. M. Balcer: Une requête de la ville de Québec tendant à supprimer le passage à niveau du boulevard Saint-Sacrement est présentement à l'étude par la Commission des transports du Canada. La Commission des transports attend de savoir si la ville de Québec se chargera de la préparation des plans détaillés du projet.

(Traduction)

FABRICATION D'APPAREILS DE PROTHÈSE
ET RECHERCHE

Question n° 1189—M. Matheson:

1. A quels ateliers le ministère des Affaires des anciens combattants fait-il réparer, mettre au point et fabriquer des appareils prothétiques et orthostatiques, ainsi que des appareils de prothèse sensorielle?

2. A quels travaux de recherche, s'il en est, se livre le ministère dans ce champ d'activité?

3. Dans quelle mesure les invalides, en dehors des anciens combattants, tirent-ils avantage de ces services, si tant est qu'ils en profitent?

4. Jusqu'à quel point l'industrie privée adonnée à la fabrication d'appareils de prothèse participe-t-elle, s'il y a lieu, aux travaux de recherche du ministère?

L'hon. M. Churchill: 1. Le ministère des Affaires des anciens combattants répare, met